

**Recherche un
POLICIER MUNICIPAL,
Ayant vocation à servir au sein de la Police Municipale de Romans-sur-Isère**

Au sein de la Direction de la Prévention et de la Sécurité Publique (DPSP) de la Ville de Romans-sur-Isère,
Service de Police Municipale de Romans-sur-Isère.

Poste à temps complet – Cadre d'emplois de catégorie C de la filière Police Municipale.

FICHE DE POSTE

La Police Municipale de Romans-sur-Isère (26) assure quotidiennement ses missions sur un territoire de 33 km², mais aussi au profit d'une population d'environ 35000 habitants. Intervenant sur des quartiers urbains sensibles, ce service est appuyé par un système de vidéo protection performant, piloté à partir d'un Centre de Supervision Urbaine. Suite aux mouvements de personnels, la Ville de Romans-sur-Isère recherche un agent de police municipale susceptible de servir au sein des Brigades de **Nuit ou Motocycliste** (permis A obligatoire).

Missions principales :

- 1)** Contribuer à la tranquillité, sécurité et salubrité publiques sur la Ville de Romans-sur-Isère (prévention de la délinquance, lutte contre les incivilités, conflits de voisinage...).
- 2)** Contribuer sous l'autorité du responsable de service, à la mise en œuvre des actions quotidiennes de lutte contre la délinquance générale et délinquance de voie publique.
- 3)** Lutter activement contre l'insécurité routière sur le territoire communal, en contribuant aux actions menées à l'encontre des rodéos et infractions commises par les deux-roues motorisés.
- 4)** Participer à la sécurisation des bâtiments communaux, mais aussi des manifestations sur voies publiques.
- 5)** Mettre en œuvre les directives de service validées par le Maire, afin de lutter contre l'occupation illégale du domaine public, les infractions à la Loi pénale et les attroupements notamment sur les quartiers sensibles de la Ville.
- 6)** Mettre en œuvre les prérogatives de contrôle et de constatation des infractions dévolues aux policiers municipaux dans les domaines spécifiques (urbanisme, environnement, santé publique...).
- 7)** Procéder à la réalisation de toutes les missions administratives et judiciaires incombant aux policiers municipaux.

Missions secondaires :

Être en mesure de prendre à son compte l'intégralité des missions incombant à la Police Municipale de Romans :

- Contribuer, lors des calamités et crises locales, à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.
- Accueil du public et entretien des relations avec les partenaires institutionnels du service.
- Participation à des opérations de contrôle coordonnées au sein de la Collectivité ou aux côtés des autres institutions.

Relations :

Dans vos attributions, vous serez amené à côtoyer :

- Les responsables de la Police Municipale et de votre brigade.
- Les agents des autres services de la Ville et les partenaires traditionnels d'une collectivité territoriale.
- La population et les contrevenants.
- Les personnels servant au sein des forces de sécurité intérieure ou des services de secours – incendie.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Recrutement statutaire, par voie de mutation ou de détachement.
- Poste à temps complet, basé à Romans-sur-Isère (26100).
- Permis B indispensable. Permis A en cas d'affectation à la Brigade Motorisée.
- Port obligatoire des équipements de protection (GPB) mais aussi de l'armement individuel de catégories B et D.
- Pour la brigade motorisée : pratique intensive de la motocyclette et port des équipements de protection.
- Horaires décalés, week-end et jours fériés. Participation à un système d'astreinte opérationnelle.
- Mobilisation en cas de gestion de crise ou de calamité.

PROFIL RECHERCHÉ

- Titulaire des agréments et de la formation préalable de policier municipal. A défaut, personne n'ayant servi dans une unité de Police (Police Nationale ou Municipale, Gendarmerie) ou une Force Armée.
- Sens de l'écoute et capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité et adaptation aux horaires de service décalés.
- Capacité à travailler de nuit (tout particulièrement pour la brigade de nuit).
- Neutralité, discipline, exemplarité et objectivité.
- Aptitude à pratiquer la motocyclette en tous temps et toutes saisons (pour la brigade motorisée).
- Maîtrise de soi en situation opérationnelle, notamment en milieu urbain sensible.
- Maîtrise de l'outil informatique et des connaissances juridiques nécessaires à l'exécution des missions de sécurité routière et de police administrative et judiciaire.
- Absence de contre-indications au port d'armes, au port de charge et à la pratique régulière de sport, notamment de combat.